

Eandis EDLB

Belgique

RESPONSABILITÉ	PUBLIQUE
Responsable du programme	Eandis
Unité de mise en œuvre du programme	Eandis EDLB (Energiediensten aan Lokale Besturen)
Modèle de mise en œuvre	Rapports contractuels directs
Services d'exploitation	Marketing Intégration Conseils financiers Financement Évaluation
Type de projets	Efficacité énergétique (rénovations de bâtiments) Efficacité énergétique (éclairage public) Énergies renouvelables
Ambitions/Objectifs	Mécanisme de marché
Bénéficiaires	Villes, municipalités, provinces
Mécanisme de financement	Fonds des services publics Établissements financiers Propriétaires fonciers
Instruments financiers	Capitaux/Fonds propres Prêts Subventions Subventions aux entreprises publiques

Récapitulatif

Eandis est une société de distribution d'électricité et de gaz pour une grande partie de la région des Flandres. En fait, il s'agit d'une entreprise créée par 7 sociétés de distribution locales, appartenant à des municipalités, qui sont actionnaires d'Eandis.

Par le passé, en vertu des directives politiques flamandes, Eandis (ainsi qu'une autre entreprise de distribution, dénommée Infrac) devait respecter une obligation de service général public afin d'aider ses actionnaires (municipalités, villes, provinces) à mettre en place des mesures de conservation de l'énergie (p. ex. : comptabilité énergétique gratuite, audits énergétiques gratuits, etc.).

En 2010, cette mission a été étendue après sa désignation comme « SSE publique ». Ce nouveau rôle consiste à accompagner les villes, les municipalités et les provinces dans l'étude, la mise en œuvre et le financement d'investissements énergétiques dans leurs bâtiments publics. Le moteur de cette

initiative se trouve très souvent être l'engagement pris par ces autorités locales en vertu de la Convention des maires.

Eandis, grâce à son offre de services EDLB (Energiediensten voor Lokale Besturen ou Services énergétiques pour les autorités locales), joue le rôle d'intégrateur, sous-traitant les audits énergétiques, l'élaboration des spécifications techniques et d'ingénierie et la réalisation des travaux au secteur privé, par le biais d'un « modèle de rapports contractuels directs ». Les projets portent généralement sur des remplacements de chaudière, l'isolation de toitures, le remplacement de fenêtres et d'ampoules, des rénovations de systèmes d'éclairage, la réglementation CVC et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Eandis applique une méthode en 6 étapes :

1. Mise en œuvre d'une solution de comptabilité énergétique, de mesure de référence et d'identification des économies d'énergie potentielles.
2. Réalisation d'un audit énergétique, suivi d'un avis sur le projet à l'étude. Cela sert de base à la première décision du client quant à son engagement avec Eandis.
3. Lancement de la phase de conception, comprenant les spécifications techniques et d'ingénierie détaillées, suivie de la phase d'exécution du projet. Eandis sous-traite ces étapes, grâce à des accords-cadres, aux sociétés d'ingénierie privées et aux entrepreneurs.
4. Ingénierie financière.
5. Campagnes de communication et campagnes comportementales destinées aux occupants.
6. Suivi (mesure et vérification) et surveillance.

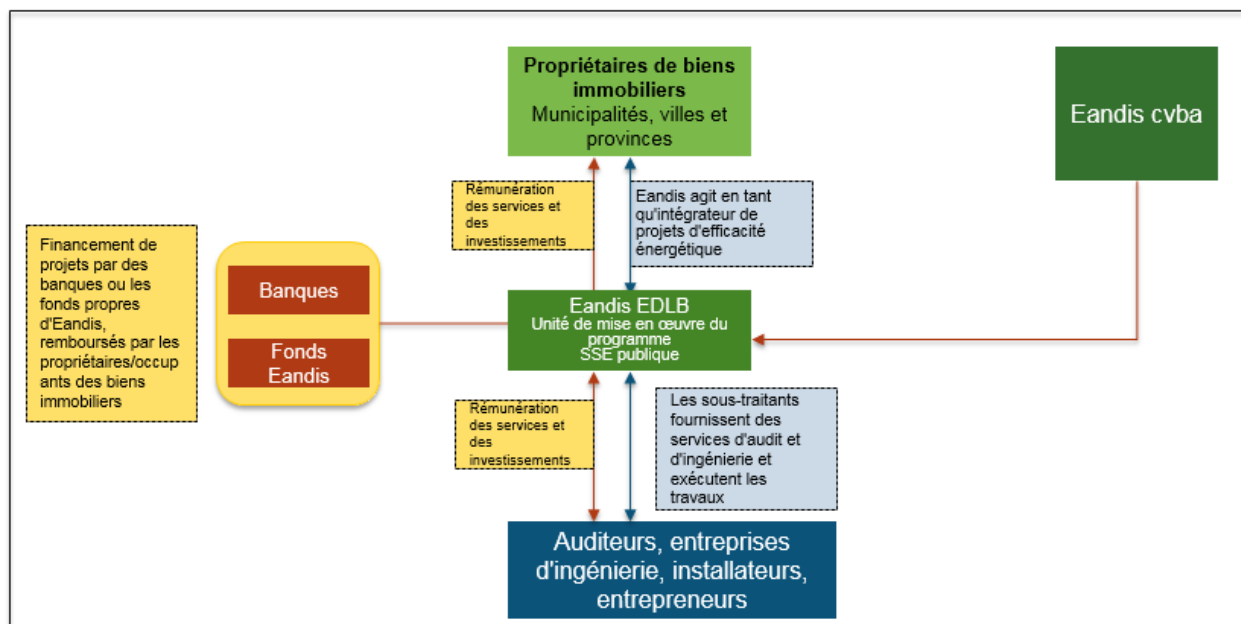
En cas de rénovation de chaufferies qui fonctionnent au combustible, Eandis soutient également la transformation vers le gaz (étude de réseau gratuite, connexion gratuite, subvention pour le nettoyage du réservoir de carburant, phase de pré-conception 2 ans d'entretien gratuits).

En 2015, Eandis a lancé un premier projet pilote à l'aide de la méthodologie des CPE, pour le compte de la ville de Gand, mais cette méthode n'est pas encore opérationnelle. Les principales raisons à l'origine du recours aux CPE sont les suivantes : d'une part, la méthode faisant appel à des rapports contractuels directs est difficile à mettre en œuvre et, d'autre part, le marché lui-même est à la recherche de solutions axées sur les CPE, puisque d'autres SSE et d'autres facilitateurs ont commencé à proposer ces services.

Eandis EDLB propose également des projets d'éclairage des voies publiques à travers un « plan directeur de l'éclairage public ». Celui-ci comprend :

- analyse de la situation actuelle ;
- définition des objectifs ;
- définition de mesures visant à atteindre les objectifs (projet de rénovation de l'éclairage) ;
- calcul de l'impact ;
- conception et mise en œuvre du plan d'action.

Fig. 1. Modèle financier et opérationnel



Unité de mise en œuvre du programme

Eandis EDLB, qui n'est pas une entité juridique distincte, mais un service interne, est l'unité de mise en œuvre du programme et de l'offre de services d'Eandis aux collectivités publiques locales.

L'unité fonctionne comme un négociant, un intégrateur de projet, un conseiller financier, un gestionnaire financier et un assesseur.

Ses activités principales comprennent :

- Accompagnement des plans d'action en faveur des énergies durables (PAED) au titre du programme de la Convention des maires
- Évaluation de la consommation d'énergie au moyen de la comptabilité énergétique normalisée (gratuite)
- Identification des économies d'énergie potentielles, grâce à des audits (gratuits)
- Ingénierie (sous-traitance à des sociétés d'ingénierie spécialisées)
- Exécution des travaux rendus possibles par les investissements (confiés à des entrepreneurs spécialisés)
- Conseils financiers et financement
- Mise en place de campagnes comportementales
- la communication, le renforcement des capacités et le réseautage.

En 2011, Eandis, dans le cadre de son rôle de SSE publique, a conclu 507 contrats avec 110 municipalités pour un chiffre d'affaires supérieur à 22 575 103 euros (TVA incluse). En 2012, ce chiffre est passé à 220 municipalités, 415 projets d'investissement écoénergétiques et 242 contrats en préparation de futurs investissements pour un montant total de 46 481 710 € (planifié et exécuté). En 2015, Eandis a indiqué avoir un total de 95 M € de projets engagés.

En 2011, Eandis EDLB employait un effectif d'environ 25 personnes.

Structure juridique	SCRL (société coopérative à responsabilité limitée)
----------------------------	---

Description des actionnaires	Société de services publics
Fonds propres	N/A
Actionnaires	Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek, Sibelgas
Personnel dédié au programme	Élevée
Coût d'exploitation du programme	Élevée

Organisation et partenariats

Eandis ne fait appel à aucun partenaire particulier dans le cadre de son offre de SSE.

Bénéficiaires

Bénéficiaires	Municipalités, villes et provinces
Type de projets	Efficacité énergétique (rénovations de bâtiments) Efficacité énergétique (éclairage public) Énergies renouvelables
Soutien opérationnel	Intégration de projets par le biais de l'unité de mise en œuvre du projet
Aide financière	Comptabilité énergétique gratuite, campagnes de mesure (incluant un scan infra-rouge) et audits

Mécanisme de financement

Financement par l'Unité de mise en œuvre du programme	Inconnu
Financement des projets	Les projets sont financés par Eandis ou par le biais de prêts bancaires
Mécanisme de financement	Fonds des services publics Établissements financiers Propriétaires fonciers
Volume des fonds	Inconnu
Type de fonds	Inconnu
Sources des fonds	Inconnu
Instruments financiers	Capitaux/Fonds propres Prêts Subventions Subventions aux entreprises publiques

Résultats

En 2015, Eandis a indiqué avoir l'équivalent de 95 M € engagés dans des projets d'économie d'énergie. Aucune donnée n'est disponible sur les économies d'énergie globales potentielles, mais les projets parviennent généralement à des économies de l'ordre de 15 % à 40 %. Les délais de remboursement varient généralement de 2 à 15 ans.

Coordonnées

Eandis

Brusselsesteenweg 199

9090 Melle

Tél. : 09 263 40 26

energiesdiensten@eandis.be

www.eandis.be

Fiche d'information

Informations générales

Pays	Belgique
Modèle	Eandis EDLB
Date de création	2010

Description du modèle

Responsabilité	Publique
Responsable du programme	Eandis
Unité de mise en œuvre du programme	Eandis EDLB
Services d'exploitation	Marketing Intégration Conseils financiers Financement Évaluation
Modèle de mise en œuvre	Rapports contractuels directs
Type de projets	Efficacité énergétique (rénovations de bâtiments) Efficacité énergétique (éclairage public) Énergies renouvelables
Bénéficiaires	Municipalités, villes et provinces
Couverture géographique	Provincial/régional/local

Descriptif du mode financier

Financement du projet	Publique
Mécanisme de financement de projet	Fonds des services publics Établissements financiers Propriétaires fonciers
Instruments financiers	Capitaux/Fonds propres Prêts Subventions Subventions aux entreprises publiques
Modèle de remboursement	N/A

Profil de risque du projet

Risque de performance	Propriétaires fonciers
Recours	N/A

Risque financier	Propriétaires fonciers
------------------	------------------------

Exigences du modèle

Besoins en personnel	Élevée Plus de 10 ETP
Exigences en matière de capitaux propres ou de financement	Inconnu

Indicateurs clés du modèle

Volume d'investissement depuis la création	90 M €
Taille du projet (ou du portefeuille de projets)	Inconnu
Niveau d'économie d'énergie moyen	15 % – 40 %

Stade de développement

Stade de développement/de mise en œuvre	Croissance
Maturité du développement opérationnel	Croissance
Maturité du développement financier	Croissance

Qualifications

Niveau d'établissement	Bien établi
Potentiel de croissance	Vaste
Évolutivité du modèle	Faible
Reproductibilité du modèle	Modéré
Impact sur les comptes publics	Élevée

Sources

<http://www.eandis.be>

Vlaams Parlement, FREYA VAN DEN BOSSCHE, VLAAMS MINISTER VAN ENERGIE, WONEN, STEDEN EN SOCIALE ECONOMIE, ANTWOORD op vraag nr. 313 van 14 maart 2011 van LIESBETH HOMANS, 2014

Vlaams Parlement, FREYA VAN DEN BOSSCHE, VLAAMS MINISTER VAN ENERGIE, WONEN, STEDEN EN SOCIALE ECONOMIE, ANTWOORD op vraag nr. 514 van 16 mei 2012 van LIESBETH HOMANS et Bijlage 001, 2014.

Eandis, Burgemeestersconvenant, Wat kunnen we voor u doen?, Trefdag VVSG, 7 mai 2015.

Bram Van Eeckhout, Eandis, Klantreacties op een EPC-aanbod bij lokale besturen, 31 mai 2015.

Bram Van Eeckhout, Eandis, Voorstelling EPC-Haalbaarheidsonderzoek Stad Geel, Studiedag Energieprestatiecontracten, VSG, 16 mai 2013.

